

XI.
BUDGET
DES
NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1879, s'élève à 1,187,000 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1878, une augmentation totale de 61,000 francs, dont voici le détail :

- 1° 10,000 francs sur les non-valeurs de la contribution foncière;
 - 2° 25,000 francs sur les non-valeurs de la contribution personnelle;
 - 3° 25,000 francs sur les non-valeurs du droit de patente;
 - 4° 1,000 francs sur les frais de poursuites irrecevables
-

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour
l'exercice 1879, est fixé à la somme d'un *million cent quatre-
vingt-sept mille francs* (1,187,000 francs), conformément au
tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	NON-VALEURS.			
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	135,000 »	»	460,000 »
2	— — personnelle	210,000 »	»	
3	— sur le droit de patente.	100,000 »	»	
4	— sur les redevances des mines.	10,000 »	»	
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	REMBOURSEMENTS.			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	150,000 »	»	727,000 »
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	540,000 »	»	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers.	1,000 »	»	
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . .	1,000 »	»	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Rembours ^u des droits de pilotage, de phares et fanaux.	25,000 »	»	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.	1,187,000 »	»	1,187,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
133,000	»	133,000	123,000	10,000	»	
210,000	»	210,000	185,000	25,000	»	
100,000	»	100,000	75,000	25,000	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
5,000	»	5,000	4,000	1,000	»	
460,000	»	460,000	399,000	61,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				61,000		
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
540,000	»	540,000	540,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
727,000	»	727,000	727,000	»	»	
460,000	»	460,000	399,000	61,000	»	
727,000	»	727,000	727,000	»	»	
1,187,000	»	1,187,000	1,126,000	61,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				61,000		

(456)